

Règlement du tirage au sort Frenchly Speaking du 20 janvier 2014:

1. Toute participation à ce tirage au sort est soumise au présent règlement. En acceptant le règlement de ce tirage au sort, les participants acceptent les présentes conditions.
2. La date de clôture est le lundi 20 janvier 2014 à midi (heure de Paris).
3. Toutes les personnes ayant laissé un commentaire sur la page « Témoignages » du site www.frenchly-speaking.com et ayant laissé une adresse email valide seront automatiquement incluses dans le tirage au sort.
4. Si un problème technique vous empêche de publier un commentaire ou de fournir vos coordonnées dans le formulaire de la page « Témoignages », veuillez écrire à l'adresse suivante : contact@frenchly-speaking.com.
5. Le gagnant sera tiré au sort le lundi 20 janvier 2014 à 16h (heure de Paris). Ce tirage au sort sera effectué par la directrice de Frenchly Speaking et sera filmé. L'enregistrement sera à la disposition de tous les participants qui en feront la demande écrite.
6. Le gagnant sera avisé par email dès le mardi 21 janvier 2014. Il choisira son cadeau dans la liste de CD, DVD et livres en français qui lui sera envoyée par email en même temps que sa notification.
7. Le gagnant aura jusqu'à 30 jours pour se manifester et demander son lot. Passé ce délai, le lot sera remis en jeu pour un événement ultérieur.
8. Le nom du gagnant sera affiché dès le mardi 21 janvier 2014 sur la page « Évènements » du site www.frenchly-speaking.com. Si toutefois le gagnant ne veut pas que son nom apparaisse sur le site, il pourra en faire la demande écrite en l'adressant à : contact@frenchly-speaking.com.